

## CONTRE-INDICATIONS à la PLONGÉE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).  
En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
<b>Cardiologie</b>	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale(*) Valvulopathies(*) Coronaropathies(*) Traitement par anti-arythmique(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale(*) Shunt droit-gauche(*) Hypertension artérielle non contrôlée
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale Évidement pétro-mastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral(*) Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire supérieure. ou égale à 50%(consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs transtympaniques Barotraumatismes ou accident de désaturation de l'oreille interne(*)
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire	Asthme(*) Pneumothorax spontané ou traumatique(*) Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
<b>Ophtalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale(*)
<b>Neurologie</b>	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave(*)
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophiles(*) Phlébite non explorée
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiantes	Diabète traité par insuline(*) Diabète traité par biguanides(*) Tétanie / Spasmodiphilie Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
<b>Dermatologie</b>	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro oesophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		



## U.S.O. MONDEVILLE PLONGÉE

3, rue Ambroise Croizat  
14120 MONDEVILLE  
☎ 02.31.84.95.75

**FICHE D'INSCRIPTION**  
20..... / 20.....

PHOTO  
(à coller)  
Merci !

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

PROFESSION : .....

COURRIEL : .....

☎ PERSONNEL : ..... ☎ PORTABLE : .....

NÉ(E) LE : ..... À : .....

ASSURANCE INDIVIDUELLE (<https://www.assurdiving.com/>) :  OUI  NON

Si oui :  Loisir 1 base  Loisir 1 Top  
 Loisir 2 base  Loisir 2 Top  
 Loisir 3 base  Loisir 3 Top

EN CAS D'ACCIDENT, PRÉVENIR : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

☎ PERSONNEL : ..... ☎ PORTABLE : .....

ALERGIE ASPIRINE :  OUI  NON AUTRE : .....

J'autorise la diffusion de ma photographie sur le site du club :  OUI  NON

**Le règlement intérieur est à la disposition des adhérents au local.**

site du club : <http://www.usom-plongee14.fr/>

## FORMATIONS ET DIPLÔMES

Je suis :  débutant  Enseignant niveau 1 (initiateur)  
 Plongeur niveau 1  Enseignant niveau 2 (GP + initiateur)  
 Plongeur niveau 2  Enseignant niveau 3 (MF1 ou BEES1)  
 Plongeur niveau 3  Enseignant niveau 4 (MF2 ou BEES2)  
 Guide de palanquée  
 Directeur de plongée  ANTEOR (Animer l'apprentissage des techniques d'oxygénothérapie – réanimation)  
 autre : .....

Plongeur Nitrox ( confirmé)  
 RIFAP  
 TIV (certificat n°.....)

Je souhaite passer :  Plongeur niveau 1  Plongeur Nitrox ( confirmé)  
 Plongeur niveau 2  RIFAP (Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée)  
 Plongeur niveau 3  TIV (Technicien d'Inspection Visuelle)  
 Guide de palanquée  Initiateur  
 autre : .....

Je possède :  la carte mer  le certificat de radiotéléphoniste restreint  
 le permis bateau côtier  
 le permis bateau hauturier

## ÉLÉMENTS DE DOSSIER

- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à remettre au club
- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à conserver par le licencié et à présenter à chaque plongée
- une photo d'identité collée sur le dossier
- une autorisation parentale pour les mineurs (s'adresser aux secrétaires)
- un chèque d'inscription à l'ordre de USOM Plongée
- Assurance individuelle auprès de <https://www.assurdiving.com/> ou un chèque correspondant à l'ordre de USOM Plongée

Fait à : ..... Le : .....

SIGNATURE :

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur ....., Exerçant a .....

- médecin généraliste  médecin du sport  
 médecin fédéral n°.....  
 diplômé de médecine subaquatique  
 autre : .....

Certifie avoir examiné ce jour :

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**Né(e) le :** .....

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

<input type="checkbox"/> de l'ensemble des activités subaquatiques <b>EN LOISIR</b>	
<b>Ou bien seulement</b> (cocher) :	<input type="checkbox"/> DES ACTIVITÉS EN SCAPHANDRE AUTONOME <input type="checkbox"/> DES ACTIVITÉS EN APNÉE <input type="checkbox"/> DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

**avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié** (cocher) :

- TRIMIX hypoxique  APNÉE en PROFONDEUR > 6m en compétition  
 Pratique HANDISUB  Reprise de l'activité après accident de plongée

Nombre de  cochées (obligatoire) :

**Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s)** (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines: Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la

licence. Un certificat est exigible tous les ans pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.**

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr/>

**Fait à :**

**Signature et cachet :**

**Le :**